

Les ventes et les livraisons de la société
monta Klebebandwerk GmbH, Immenstadt
s'effectuent toujours par échange commercial sur la base des
CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON ET DE PAIEMENT,

ci-dessous, qui ne peuvent être modifiées sans confirmation écrite, même par la publication des conditions d'achat de l'acheteur ou par concertation avec l'un de nos employés, de même que les livraisons ultérieures ne contiennent aucune acceptation des conditions d'achat de la partie opposée.

Nos offres sont, dans toutes leurs parties, sans engagement. Les commandes et autres accords ne prennent valeur d'obligation pour nous qu'après confirmation écrite.

1. Livraison

La livraison s'effectue pour le compte et aux risques de l'acheteur départ usine ou magasin d'expédition, même quand nous livrons fret payé. Le type d'expédition est à notre discrétion, sauf si le type d'expédition est imposé et l'acheteur en supporte le coût.

Toute responsabilité pour les entreprises de transport, qu'elles aient été désignées par nous ou non, est exclue.

En cas de livraison retardée ou annulée, un droit à dédommagement n'existe que si une négligence grossière nous est imputable et seulement à concurrence de la valeur de la livraison. L'acheteur n'est habilité à se retirer que si nous ne pouvons pas livrer après quatre semaines de retard et après un délai supplémentaire approprié. Les pénuries de matières premières, d'énergie ou de main-d'œuvre, les grèves, les lock-out, les difficultés dans la réunion des moyens de transport, les perturbations des transports et les dispositions officielles, ainsi que les dépassements de délais de livraison de nos fournisseurs, les pannes d'exploitation, tous les cas de force majeure et toutes les circonstances échappant à notre contrôle nous exemptent pendant toute leur durée de notre obligation à livrer. Dans de tels cas, nous sommes également habilités à nous retirer totalement ou partiellement du contrat sans qu'un dédommagement pour un quelconque préjudice puisse être réclamé. Ce même droit au retrait existe également si, une commande ayant été confirmée, des augmentations extraordinaires (20 % et plus) des prix des matières premières ou de l'énergie interviennent.

Notre obligation à livrer est suspendue tant que l'acheteur nous est encore redevable d'une obligation.

Les délais de livraison convenus se rapportent à la date d'expédition ou à la date de mise à disposition des marchandises à l'usine ou au magasin d'expédition. En cas de doute fondé quant à la solvabilité de l'acheteur, nous sommes à tout moment habilités à nous retirer totalement ou partiellement du contrat sans que cela ouvre des droits à dédommagement. Les matériels d'emballage fournis par nous et destinés à nous revenir doivent nous être renvoyés par l'acheteur à ses frais et à ses risques dans un délai de deux mois et dans un état réutilisable; au terme de cette période, ou si le matériel d'emballage renvoyé n'est pas réutilisable, nous sommes habilités à refuser la restitution et à facturer ce matériel.

Nous nous réservons le droit de traiter les commandes sous la forme de livraisons partielles et de procéder à des livraisons supérieures ou inférieures de jusqu'à 10 %, jusqu'à 15 % pour les fabrications spéciales et les petites quantités (valeur des marchandises inférieure à € 360.-).

La réception des marchandises commandées sur appel doit intervenir au plus tard 3 mois après la date de mise à disposition. Au-delà de ce délai, nous sommes habilités à livrer et à facturer sans préavis la marchandise commandée sur appel.

Spécimens et échantillons sont considérés comme des illustrations n'ayant aucun caractère obligatoire; de faibles écarts par rapport à eux ne justifient pas des réclamations, de même dans le cas de fluctuations de couleur.

2. Prix et conditions de paiement

Sauf disposition particulière, les prix s'entendent franco départ usine ou magasin d'expédition, chargé sur moyen de transport. Toutes les commandes sont basées sur les prix en vigueur au moment de la livraison. Les marchandises sont facturées en €. Sauf disposition particulière, les factures sont payables à 30 jours net sans escompte.

En cas de retard de paiement, et indépendamment d'autres réclamations de notre part, nous pouvons facturer les intérêts bancaires habituels, au moins à un taux de 3 % supérieur au taux d'escompte de la Deutsche Bundesbank. L'acceptation des traites et des chèques s'effectue toujours seulement à titre d'exécution; les frais d'escompte, d'encaissement et tous les autres frais sont à la charge de l'acheteur et sont payables immédiatement en espèces. Nous ne sommes tenus à aucune obligation de présentation à temps, de protêt, etc.

Pour les créances résultant de plusieurs livraisons, l'imputation des rentrées d'argent à l'une ou l'autre dette relève de notre décision. L'acheteur n'est pas habilité à cesser ou refuser ses paiements en raison de quelconques revendications, même résultant de réclamations à propos d'un défaut. De plus, il ne pourra compenser par d'éventuelles contre-crédances que si nous les avons explicitement reconnues ou si elles ont été constatées au préalable par voie juridique.

3. Frais

Si des frais bancaires apparaissent lors de paiements depuis l'étranger, les frais de banque du commanditaire sont à sa charge.

4. Réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété de toutes les marchandises livrées par nous jusqu'à ce que toutes nos créances – sans tenir compte de leur fondement

juridique et de leur période d'origine – résultant de la relation commerciale avec l'acheteur soient recouvrées, en particulier jusqu'à ce qu'un solde de compte courant éventuel soit compensé, jusqu'à encaissement par la banque dans le cas de la réception de traites ou de chèques. Il est convenu que jusque là, l'acheteur conserve pour nous les matériels livrés. L'acheteur peut transformer et/ou redistribuer les matériels livrés par nous dans le cadre d'activités commerciales normales.

Tant que la réserve de propriété s'applique, l'utilisation ou la transformation de la marchandise sous réserve s'effectue pour nous ; nous détenons la propriété ou la co-propriété (articles 947, 950 du code civil allemand) du nouvel objet en résultant. En cas d'association ou de mélange avec d'autres choses, nous sommes co-proprétaires de la nouvelle chose en proportion de la valeur de la marchandise sous réserve par rapport à la valeur des autres choses au moment de l'association ou du mélange (article 948 du code civil allemand). La nouvelle chose résultant de la transformation ou de l'association ou mélange est considérée comme une marchandise sous réserve au sens des présentes conditions.

L'acheteur nous cède par la présente tous ses droits, droits secondaires compris, auprès de ses acheteurs résultant de la redistribution de la marchandise sous réserve, en particulier à hauteur de la valeur de la marchandise livrée par nous en cas de transformation, d'association ou de mélange. Sur notre demande, dès qu'il est en retard, l'acheteur doit notifier la cession à ses débiteurs, nous fournir les renseignements nécessaires et nous remettre les documents associés. Si la valeur de la garantie qui nous est accordée dépasse de plus de 15 % le montant de nos créances, nous sommes tenus d'opérer une rétrocession à la demande de l'acheteur.

L'acheteur ne doit pas mettre en gage les marchandises soumises à notre réserve de propriété, ni en transférer la propriété à titre de garantie et il doit nous informer immédiatement des saisies intervenues à l'initiative de tiers.

5. Garantie et responsabilité

Les contestations et réclamations ne peuvent être prises en compte que si elles nous sont envoyées par la poste dans un délai de 10 jours après l'arrivée de la marchandise, notamment avant sa transformation, et avec présentation du certificat d'emballage ou de contrôle ou de l'étiquette du carton. Les vices cachés doivent être signalés dans un délai de 3 jours à compter de leur constatation, au plus tard dans un délai de six mois après la livraison de la marchandise.

En cas de réclamation justifiée, nous pouvons à notre discrétion rembourser le prix d'achat ou remplacer le plus rapidement possible la quantité de marchandises reconnue défectueuse par des marchandises irréprochables; la marchandise contestée doit nous être remise si nous le demandons. Seule une réhabilitation ou une minoration peut nous être réclamée ; toutes les autres revendications, même les demandes de dédommagement, sont explicitement exclues.

Une contestation pour vice est exclue quand la commande portait sur de la marchandise de second choix ou sur des articles spéciaux.

Les contestations de livraisons partielles ne dégagent pas de l'obligation à accepter conformément au contrat le reste des marchandises commandées. Les réclamations pour mauvaise quantité ne peuvent être prises en compte par nous que si elles ont été immédiatement signalées au transporteur lors de la réception de la marchandise, c'est-à-dire que le bon des marchandises doit avoir été paraphé par le transporteur respectif. Les quantités supérieures à celles figurant sur les papiers de livraison doivent nous être signalées immédiatement.

6. Dispositions spéciales

Pour mandrins, qui doivent être livrés avec une étiquette spéciale du client (par ex. société, sigle de marque), nous sommes habilités à livrer jusqu'à 5 % de la quantité commandée avec un mandrin neutre.

7. Assistance technique

Les conseils relatifs aux applications sont sans engagement ; ils n'exemptent pas l'acheteur de procéder à ses propres essais et contrôles.

8. Lieu d'exécution et juridiction

Le lieu d'exécution de la livraison est Immenstadt ou le magasin d'expédition respectif ; le lieu d'exécution du paiement est Immenstadt.

La juridiction est Kempten. Le droit applicable est celui de la République fédérale d'Allemagne.

Si certaines dispositions de ces conditions de livraison devaient s'avérer entièrement ou partiellement inacceptables, la validité des autres dispositions n'en serait en rien affectée.